

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2016

Présents : MC BAPTISTE, C. CHEVALIER, M.GOUEFFON, F.JOUANET, G. LELAY, S. MABILON, D. MOUSSET, M.MUSSIÉ, D.PAQUERIAUD, M.SIMON, B.TRONCIN.

Absents excusés : Jérôme PERICHON, Dominique VIZIER, JEAN Michel LAROCHE (procuration à Michel SIMON), Arnaud DUBOIS (procuration à Florence JOUANET).

Secrétaire de séance : Florence JOUANET

Guy Lelay n'est pas d'accord avec le compte-rendu du dernier conseil municipal du 11 mai 2016. Il souhaitait que soit noté « le montant compensatoire de l'ancienne taxe professionnelle perçu par la commune est de 400 000€ supérieur aux communes de même importance ». Pour le choix de la maîtrise d'œuvre MDA, il estime la procédure discutable car l'architecte choisi a déjà travaillé sur le dossier d'étude préalable aux demandes de subvention. Didier Paqueriaud lui dit qu'il est de plus en plus difficile de faire le compte-rendu avec les modifications de chacun et que l'on perd beaucoup de temps et d'énergie pour bien peu de chose. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il ne signe pas le compte rendu!!

Ordre du jour :

↳ Schéma départemental de coopération intercommunale:

Suite à l'arrêté de M. le Préfet portant projet de périmètre de de fusion de la communauté d'agglomération de Moulins avec les communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et les communes de Dornes et ST Parize en Viry, les communes et communautés concernées doivent émettre un avis sur cet arrêté.

Michel Simon propose de prendre une délibération commune avec Besson, Trévol, Bressolles, Neuvy, Neuilly le Réal, Souvigny, Toulon sur Allier et Villeneuve sur Allier. Toutes ces communes n'auront plus qu'un seul délégué alors que deux ont été élus en 2014 et devraient siéger jusqu'en 2020.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Approbation modification n° 1 du PLU :

L'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU a eu lieu du 30 Mai au 30 Juin 2016. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Il convient maintenant d'approuver cette modification n° 1.

Lecture des remarques faites sur le registre et du compte-rendu du commissaire enquêteur.

Guy Lelay fait remarquer qu'il aurait été judicieux de profiter de la modification du PLU pour procéder à la rectification de certaines anomalies. Il votera contre la mise en conformité du règlement de la zone Npv car la cour d'appel de Lyon a déclaré la zone Npv illégale et de fait a précisé qu'il fallait revenir à la situation du POS soit en zone NC et qu'il est évident que l'on ne peut pas modifier le règlement d'une zone sans existence légale. Il signale que les avis des personnes associées n'ont pas été joints au dossier d'enquête alors qu'ils avaient été transmis par certains organismes. Il dit que le commissaire enquêteur doit agir de façon neutre et impartiale ce qui n'a pas été le cas de par son comportement. Michel Simon répond que la zone Npv n'a pas été déclarée illégale, c'est simplement le règlement de cette zone qui

pose problème. En ce qui concerne les avis des personnes associées, il suffisait de les demander au secrétariat qui était en mesure de les fournir. Sur les remarques faites par courrier ou sur le registre d'enquête, les observations sur la terre agricole sont hors sujet puisque la modification est sur la zone Npv et non agricole.

Michel Simon comprend la position des agriculteurs mais signale quand même que pour leur compte personnel, certains n'hésitent pas à céder plusieurs hectares de terres agricoles pour faire une carrière. Aussi il faut être cohérent quand on écrit certaines choses. La centrale de Gennetines fonctionne bien et a vu l'installation de moutons sous les panneaux. Les transfos font un peu de bruit mais il faut faire la balance entre les avantages et les inconvénients. Danièle Mousset rappelle que ces terres n'ont pas une valeur phénoménale et qu'il ne faut pas dire que c'est le grenier à blé de Bessay, qu'elle a toujours entendu les anciens dire que c'était de la terre à moutons.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

↳ Questions diverses :

Solange Mabilon a assisté à l'AG du centre social (un nouveau bureau sera élu le 15 septembre) et celle de l'amicale laïque « section écoles ». L'aide aux devoirs sera reconduite à la rentrée avec Nicole Lafaye en remplacement de Chantal Mousset. Elle informe le conseil qu'elle souhaite démissionner d'adjointe, de déléguée communautaire et de conseillère à compter du 01 septembre suite à son déménagement.

Martine Goueffon a participé à l'AG de la gymnastique. Vanille Touzain prend la présidence. Il y a plus d'inscrits grâce au cours de zumba.

Elle fait le compte-rendu du conseil d'école de maternelle. Il y aura 2 classes + un poste à 67%. Il y a 54 enfants inscrits. En élémentaire, 76 enfants inscrits et 4 classes au lieu de 5 à la rentrée dont deux à deux niveaux.

Guy Lelay demande pourquoi des avenants ont été signés pour des travaux de peinture des vestiaires du foot et des tribunes alors que la réception de travaux est faite depuis longtemps et sur quel programme a été payé le revêtement du chemin menant de la mairie au complexe sportif. Michel Simon lui répond qu'il s'agit de marchés complémentaires, qu'il y avait des malfaçons dans les deux halls d'entrée et qu'ils ont été mal repris par l'entreprise Leroux. Aussi un devis de 2400€ ht a été fait par l'entreprise Sabot qui seront soustraits de la retenue de garantie de l'entreprise Leroux. L'entreprise Sabot a refait gratuitement le mur du fond des tribunes et il restera 3500€ à la charge de la commune pour les réparations des dégradations diverses.

Guy Lelay demande pourquoi l'entreprise Tuillier après être intervenue une première fois aux vestiaires du foot pour un problème de circulateurs inversés a de nouveau effectué des travaux pour un problème d'eau chaude alors que ces travaux auraient dû être pris en charge par l'entreprise responsable. Michel Simon lui répond que celle-ci était en liquidation judiciaire.

Guy Lelay signale une fuite d'eau au niveau du hall d'entrée du foot et demande si des démarches ont été engagées auprès de l'entreprise Bourrassier.

Danielle Mousset signale qu'elle a eu des compliments pour les jardinières de fleurs qui ont été posées sur le pont des Mules. Elle a visité la cuisine de la salle polyvalente de Gouise qui a été refaite et semble très fonctionnelle malgré sa petite surface. Cela pourra donner des idées pour la maison des associations.

Bernard Troncin informe le conseil d'une modification du ramassage des ordures ménagères à partir du 04 août. La RD 300 sera collectée le lundi au lieu du jeudi et les deux habitants du Pacage devront apporter leurs ordures dans un container vers Mr Mitton car le camion de ramassage a des difficultés pour manœuvrer au bout du chemin.

Céline Chevalier fait le point sur le CMJ et précise que le pique-nique de fin d'année de la cantine s'est bien passé.

Florence Jouanet a participé à la notation des maisons fleuries.

Marie Claude Baptiste a assisté à l'AG du judo et à la remise de plaque de la Fondation du patrimoine pour la statue de Saint Martin.

Michel Mussier informe le conseil du renforcement du réseau basse tension de la rue de la Garde (58400€ sans participation communale). France télécom en profitera pour enterrer aussi ses lignes (3230€ pour la commune). Il faudra rénover l'éclairage public (121 foyers) pour un coût de 47400€ qui s'amortira sur une quinzaine d'année avec les économies d'énergies faites.

Monsieur Fiéffé a fait une offre d'achat du garage de la Poste de 8000€. Le nouveau columbarium est installé et le plan de ville a été posé sur la place.

Didier Paqueriaud a assisté à l'AG du foot. Tous les éducateurs sont unanimes, ils travaillent dans d'excellentes conditions au vu des installations sportives mises à la disposition par la commune. Le WE du 18 et 19 juin a connu un vif succès

Suite à d'importants dégâts électriques, la mairie de Montilly sollicite une aide financière pour faire face aux travaux nécessaires pour la rentrée (38700€ de travaux et seulement 14700€ de remboursés par son assurance). Michel Simon propose d'attendre le prochain conseil et de voir déjà si la communauté d'agglomération fait un geste.

Michel Simon doit rencontrer le directeur de la poste le 19 août pour finaliser le transfert en agence communale. Il propose d'ouvrir 5 jours par semaine de 8h30 à 11h30.

Suite à une réunion de chantier au tennis le 19 juillet entre Messieurs Chalmin et Guillaume Sauzet, les entreprises Suchet et Sabot, il a été convenu de reporter la date de garantie de parfait achèvement afin de résoudre les problèmes de coulures sur le crépi. Les travaux seront pris en charge par l'entreprise Suchet. Les lamelles des rideaux de protection devant le club house seront changées après les vacances.

La journée des archers du 10 juillet a été une réussite.

Madame Matrat a donné un tableau représentant l'Eglise de Bessay peint par son beau-père. Un courrier de remerciement lui sera envoyé.

La requête de Messieurs De Montclos pour leur noyeraie a été rejetée en cours administrative de Lyon ce qui classe définitivement le dossier.

Les emplois du temps du personnel école ont été modifiés pour la rentrée. La mairie se sépare d'Elodie Ide qui travaillait à la cantine et embauche un animateur qualifié à mi-temps. Quatre personnes ont été reçues. Madame Michel Sylvie a été sélectionnée. Loïc doit la rencontrer.

Le nouveau directeur d'Allier Habitat réfléchit à un projet locatif dans la ZAC de la Garde. Séance levée à 22h16.